



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2017-051

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2017

Sommaire

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2017-06-30-011 - AP portant règlement des budgets primitifs principal et annexe de l'assainissement de la commune de Saint Sylvestre - Année 2017 (10 pages)	Page 3
87-2017-04-07-004 - décision du 07 04 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne (12 pages)	Page 14
87-2017-07-07-003 - Décision du 7 juillet 2017 complémentaire à la décision du 7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne (4 pages)	Page 27

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2017-06-30-011

AP portant règlement des budgets primitifs principal et
annexe de l'assainissement de la commune de Saint
Sylvestre - Année 2017

*AP portant règlement des budgets primitifs principal et annexe de l'assainissement de la commune
de Saint Sylvestre - Année 2017*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

30 JUIN 2017

Direction de la coordination
et de l'appui territorial
Bureau des concours financiers
de l'Etat

**Arrêté portant règlement des budgets primitifs
principal et annexe de l'assainissement de la
commune de Saint-Sylvestre pour l'année 2017**

**PREFET DE LA HAUTE-VIENNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-4, L. 1612-7, L. 1612-12, L. 1612-19, L. 2311-5, R. 1612-16, R. 1612-18, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les délibérations du 6 avril 2017 du conseil municipal de SAINT-SYLVESTRE rejetant les projets de comptes administratifs 2016 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement ;

Vu les délibérations du 6 avril 2017 du conseil municipal de SAINT-SYLVESTRE rejetant les projets de budgets primitifs 2017 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement ;

Vu l'absence d'adoption des budgets primitifs principal et annexe de l'assainissement 2017 de la commune de SAINT-SYLVESTRE avant le 22 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent et l'absence d'adoption des comptes administratifs principal et annexe de l'assainissement 2016 de la commune de SAINT-SYLVESTRE ;

Vu la saisine de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine le 24 avril 2017, en application des articles L.1612-2 et L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis n° 2017-0184/1 et 2017-0184/2 rendus par la chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine le 1^{er} juin 2017, notifiés le 13 juin 2017 ;

Considérant que la chambre a reconnu la recevabilité de la saisine préfectorale en ce qui concerne le budget principal et le budget annexe de l'assainissement au titre des articles L. 1612-2 et L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales « ...Lorsque le compte administratif fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte administratif joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional, s'il est conforme au compte de gestion établi par le comptable, après avis rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'État, est substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et L. 4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6 » ;

Considérant que le projet de compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget principal présentaient deux discordances ;

1, rue de la préfecture – BP 87031 – 87031 LIMOGES CEDEX 1
tél : 05 55 44 18 00 - fax : 05 55 44 17 54 - mél : pref-courrier@haute-vienne.gouv.fr - internet : www.haute-vienne.gouv.fr

Considérant que la commune a fait corriger ces deux erreurs informatiques et a transmis au cours de l'instruction un nouveau projet de compte administratif 2016 du budget principal ;

Considérant que le nouveau projet de compte administratif du budget principal présenté par la maire de la commune de SAINT-SYLVESTRE est désormais conforme au compte de gestion 2016 ;

Considérant que le projet de compte administratif du budget de l'assainissement présenté par la maire de la commune de SAINT-SYLVESTRE est conforme au compte de gestion 2016 ;

Considérant que si les budgets primitifs pour 2017 n'ont pas été adoptés par le conseil municipal, des projets ont été établis par la maire, qu'il convient de s'y référer pour formuler des propositions sous réserve des corrections à y apporter ;

Considérant qu'il y a lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis du 1^{er} juin 2017 en ce qui concerne la réduction de moitié des taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti votés par le conseil municipal par délibération n° 2017-25 du 6 avril 2017 (respectivement 16,38 %, 15,70 % et 98,73 %) mais de limiter cependant la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le non bâti aux taux moyens de la strate des 102 communes de 500 à 1999 habitants de la Haute-Vienne, c'est-à-dire respectivement 13 % et 64 % et de maintenir la taxe foncière sur le bâti au taux voté de 15,70 %, celui-ci étant déjà inférieur au taux moyen de la strate de 17,40 %, afin de ne pas mettre la commune en difficulté dans sa gestion future au regard de ses projets d'équipements ;

Considérant qu'il y a lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis du 1^{er} juin 2017 en ce qui concerne le montant des dépenses d'équipement (42 980 euros) mais de limiter cependant ces dernières à 143 190 euros au regard du caractère urgent des projets d'équipements de la commune et des subventions déjà accordées pour leur réalisation ;

Considérant qu'il y a lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis du 1^{er} juin 2017 en ce qui concerne le montant des subventions d'investissement (18 842 euros) et d'inscrire le montant attendu de 36 336 euros au regard des projets d'équipements inscrits en dépenses et financés par celles-ci ;

Le budget principal s'équilibre donc en dépenses et en recettes à 1 285 766 euros en section de fonctionnement.

En section d'investissement du budget principal, les dépenses s'élèvent donc à 233 811 euros et les recettes à 481 701 euros.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le projet de compte administratif du budget de l'assainissement, tel que présenté par la maire, est conforme au compte de gestion établi par le comptable et le nouveau projet de compte administratif du budget principal corrigé de deux erreurs informatiques et transmis par la commune à la chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine est désormais conforme au compte de gestion établi par le comptable.

Article 2 : Les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe de l'assainissement 2017 sont arrêtés et rendus exécutoires conformément aux trois tableaux annexés au présent arrêté. Le budget primitif du budget principal intègre les taux de fiscalité de 13 % pour la taxe d'habitation, de 15,70 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 64 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Madame la maire de la commune de SAINT-SYLVESTRE et Madame la cheffe du poste comptable d'Ambazac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Madame la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne et à Monsieur le président de la chambre régionale des comptes. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Le préfet,

~~Pour le Préfet,~~
le Secrétaire Général



Jérôme DECOURS

COMMUNE (BP) ST SYLVESTRE n° SIRET 21871830200019
EXERCICE 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	237 356 €	013	Atténuations de charges	28 000 €
012	Charges de personne	409 032	70	Produits des services	43 346 €
014	Atténuation de produits	60 222 €	73	Impôts et taxes	354 204 €
65	Autres charges de gestion courante	209 968 €	74	Dotations et participations	233 186 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0	75	Autres produits de gestion courante	6 800 €
	Total des dépenses de gestion courante	916 578 €		Total des recettes de gestion courante	665 536 €
66	Charges financières	14 842 €	76	Produits financiers	5 €
67	Charges exceptionnelles	4 000 €	77	Produits exceptionnels	3 100 €
68	Dotations aux provisions semi budgétaires	0	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	935 420 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	668 641 €
023	Virement à la section d'investissement	349 350 €			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	996 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	0 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	350 346 €		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0 €
	TOTAL	1 285 766 €		TOTAL	668 641 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	617 125 €
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	1 285 766 €		TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	1 285 766 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	247 356 €
--	-----------

COMMUNE (BP) ST SYLVESTRE n° SIRET 21871830200019
EXERCICE 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses	RAR	Propositions nouvelles	Chap.	Recettes	RAR	Propositions nouvelles
010	Stocks		0 €	010	Stocks		
				13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 499 €	36 336 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 920 €	3 800 €	16	Emprunts (hors 165)		0 €
204	Subventions d'équipements versées		0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)		0 €
21	Immobilisations corporelles		120 110 €	204	Subventions d'équipement reçues	0 €	21
22	Immobilisations reçues en affectation		0 €	21	Immobilisations corporelles		0 €
23	Immobilisations en cours	6 783 €	19 280 €	22	Immobilisations reçues en affectation		0 €
	Total des opérations d'équipement			23	Immobilisations n cours		0 €
	Total des dépenses d'équipement	22 703 €	143 190 €		Total des recettes d'équipement	4 499 €	36 336 €
10	dotations, fonds divers et réserves		0 €	10	dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		28 469 €
13	Subventions d'investissement		0 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		62 051 €
16	Emprunts et dettes assimilées		24 071 €	138	Autres subv. d'inv. non transférables		0 €
18	Compte de liaison		0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus		0 €
26	Particip. Et créances rattachées à des particip.		0 €	18	Compte de liaison		0 €
27	Autres mobilisations financières		0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip		0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement		0 €	27	Autres mobilisations financières		0 €
	Total des dépenses financières		24 071 €	024	Produits des cessions d'immobilisations		0 €
					Total des recettes financières		90 520 €
45 1	Total des opé. Pour compte de tiers		0 €	45 2	Total des opé. pour compte de tiers		0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement		167 261		Total des recettes réelles d'investissement		126 856 €
040	Opér. D'ordre de transfert entre sections		0 €	021	Virement de la section de fonctionnement		349 350 €
041	Opérations patrimoniales		0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		996 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	041	Opérations patrimoniales		0 €
	TOTAL		167 261 €		Total des recettes d'ordre d'investissement		350 346 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté		43 847 €	R001	Solde d'exécution positif reporté		0 €
	TOTAL RAR	22 703 €				4 499 €	
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		233 811 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées		481 701 €

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	11 680 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais	7 800 €	70	Ventes produits fabriqués,	16 441 €
014	Atténuation de produits	1 426 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	137 468 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		20 906 €	Total des recettes de gestion des services		153 909 €
66	Charges financières	25 369 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et	0 €	78	Reprises sur provisions et	0 €
69	Impôts sur les bénéficiés et	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		46 275 €	Total des recettes réelles d'exploitation		153 909 €
023	Virement à la section d'investissement	84 041 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre	32 850 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre	9 257 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		116 891 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		9 257 €
TOTAL		163 166 €	TOTAL		163 166 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		163 166 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		163 166 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	107 634 €
---	-----------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	159 296 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en	0 €	22	Immobilisations reçues en	0 €
23	Immobilisations en cours	211 500 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €			
Total des dépenses d'équipement		211 500 €	Total des recettes d'équipement		159 296 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors	1 064 €
			106	Réserves	7 935 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	37 060 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à	0 €	26	Particip. et créances rattachées à	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues	0 €			
Total des dépenses financières		37 060 €	Total des recettes financières		8 999 €
4581	Total des opé. pour compte de	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		248 560 €	Total des recettes réelles d'investissement		168 295 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 257 €	021	Virement de la section	84 041 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 850 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 257 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		116 891 €
TOTAL		257 817 €	TOTAL		285 186 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	27 369 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement		285 186 €	TOTAL des recettes d'investissement		285 186 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	107 634 €
---	-----------

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-04-07-004

décision du 07 04 2017 relative à la nomination des agents
de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines
et des moyens
Bureau des Ressources Humaines
et de l'action sociale
Pôle Recrutement Mobilité GPRH

Affaire suivie par Isabelle BARRY
05.55.44.19.55
isabelle.barry@haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION

Relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

Article 1 : les agents sont nommés sur les affectations suivantes à compter du 18 avril 2017 :

PRÉFECTURE

PRÉFET

- Mme Mireille Faure, secrétaire du préfet
- Mme Cindy Moren, secrétaire du préfet
- Mme Hélène Roy-Marcou, déléguée du préfet dans les quartiers prioritaires

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Mme Sylvia Correia : secrétaire du secrétaire général
- M. Jean-Jacques Marquet : chargé de mission auprès du secrétaire général
- M. Nacereddine Belili : responsable de la sécurité des systèmes d'information
- Mme Fabienne Thomas : assistante sociale

Pôle national d'appui juridique spécialisé (PAJ)

- Mme Elsa Demichel, instructeur
- Mme Virginie Guillou, instructeur
- Mme Evelyne Marty-Peguillon, instructeur
- Mme Mathilde Coldeboeuf, agent de greffe

Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)

- M. Olivier Silou : chef du service
- M. Alain Gosan : adjoint au chef de service
- M. Nicolas Barbazange : technicien
- M. David Faurie : technicien
- M. Jacques Mattern : technicien
- M. Jean-François Pechon : technicien

Standard

- Mme Laure Foirest : responsable
- Mme Chantal Dautriat : standardiste
- Mme Marie-Claude Leschier : standardiste
- M. Christian Mériguet : standardiste
- Mme Claudine Mesmin : standardiste
- Mme Christiane Peronty : standardiste
- Mme Sylvie Richard : standardiste

CABINET

- Mme Sylvie Matas-Duran, secrétaire de la directrice de cabinet

Bureau de la représentation de l'État

- Mme Sophie Picot, chef du bureau de la représentation de l'État
- Mme Nathalie Pouget, chargée des dossiers du préfet
- Mme Soraya Touati, chargée des affaires politiques et des décorations nationales

Bureau de la communication

- **Mme Delphine Dominguez**, chef du bureau de la communication
- **Mme Mélanie Mons Cluzeau**, adjointe au chef du bureau de la communication
- **Mme Christelle Bugeaud**, assistante de communication

Service des sécurités

Bureau de l'ordre public

- **M. Hugues Mazaud**, chef du service des sécurités, chef du bureau de l'ordre public
- **M. Stéphane Peynaud**, adjoint au chef du bureau de l'ordre public
- **Mme Anita Thibaut**, chargée de mission prévention de la radicalisation
- **Mme Dorothée Simon-Aumaitre**, chargée de la vidéoprotection et des hospitalisations sur décision du représentant de l'État
- **M. Xavier Poignet**, responsable des manifestations
- **Mme Isabelle Lopez**, chargée des polices administratives
- **Mme Jessica Terence**, chargée des manifestations sportives

Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC)

- **Mme Rachel Lath-Penot**, adjointe au chef du service des sécurités, chef du service interministériel départemental de défense et de protection civiles
- **M. Vincent Moog**, adjoint au chef du service interministériel départemental de défense et de protection civiles
- **Mme Solange Calise**, chargée de la planification de sécurité civile
- **Mme Véronique Lajudie**, chargée des établissements recevant du public
- **Mme Hélène Chardavoine**, chargée du secrétariat du service des sécurités et assistant en matière de sécurité civile
- **M. Rémi Théas**, chargé des habilitations et de la préparation de gestion de crise

DIRECTION DE LA LÉGALITÉ

- **M. Gérard Joubert**, directeur de la légalité
- **Mme Sabine Charvillat**, assistante de direction

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

- **Mme Catherine Treizel**, chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité
- **Mme Claudie Hemery**, adjointe au chef du bureau, en charge de l'intercommunalité

- **Mme Martine Labarde**, chargée du contrôle de légalité
- **M. Damien Pasquet**, chargé du contrôle de légalité
- **Mme Mireille Rougerie**, chargée du contrôle de légalité
- **Mme Patricia Bost**, chargée du contrôle de légalité des actes de commande publique des collectivités territoriales
- **Mme Isabelle Poignet**, chargée du contrôle de légalité des actes de commande publique des collectivités territoriales
- **Mme Christine Coussy**, chargée du contrôle de légalité des actes d'urbanisme
- **Mme Martine Pery**, chargée de l'intercommunalité

Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

- **M. Jérôme Labro**, chef du bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique
- **Mme Marie-José Longeras-Barry**, adjointe au chef du bureau, spécialisée enquêtes publiques
- **Mme Geneviève Bertrand-Mapataud**, chargée des procédures d'utilité publique et de l'aménagement commercial
- **Mme Marie-Flore Bredache**, chargée de l'application de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement : secteur industriel et gestion des projets éoliens
- **Mme Catherine Restoueix**, chargée de l'application de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement : secteurs industriels et carrières
- **Mme Bernadette Nantieras**, chargée de l'application « installations classées pour la protection de l'environnement » secteur agricole et agro-alimentaire
- **Mme Frédérique Goursaud**, chargée de la mise en œuvre des politiques environnementales (secrétariat du CODERST)

Pôle juridique et documentaire

- **M. Thierry Coucke**, chef du pôle juridique et documentaire
- **Mme Marilène Gillet**, adjointe chef du pôle juridique et documentaire
- **Mme Sandrine Vignerie**, rédacteur en contentieux
- **Mme Marianne Yahya**, rédacteur en contentieux

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

- **M. Benoît d'Ardaillon Miramon**, directeur de la citoyenneté
- **Mme Déborah Dondoncker**, assistante de direction

Bureau des élections et de la réglementation

- **Mme Maéva Cornette**, chef du bureau des élections et de la réglementation
- **Mme Marie-Jeanne Chamoulaud**, adjointe au chef de bureau, chef de la section élections et réglementation générale
- **Mme Mireille Chevalier**, chef de la section réglementations liées à la circulation
- **Mme Patricia Lachaise**, chargée de l'application des réglementations relatives aux professions réglementées
- **Mme Nathalie Mauferon**, application des réglementations relatives aux élections, activités relevant de l'administration générale
- **Mme Danièle Lacroix**, chargée des réglementations liées à la circulation
- **Mme Sophie Lacrouts**, chargée des réglementations liées à la circulation
- **Mme Sylvie Lestieux**, chargée des réglementations liées à la circulation
- **Mme Béatrice Perrot**, chargée des réglementations liées à la circulation
- **Mme Laurence Pouillaude**, chargée des réglementations liées à la circulation
- **M. Jean-Michel Stock**, chargée des réglementations liées à la circulation

Bureau de l'immigration et de l'intégration

- **M. Eric Doucet**, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration
- **M. Damien Leveque**, adjoint au chef du bureau
- **Mme Pascale Gouault**, assistante administratif et logistique
- **Mme Anne Marie Barataud**, chargée d'accueil et d'information – pré-accueil
- **Mme Patricia Debord**, chargée d'accueil et d'information – pré-accueil
- **Mme Martine Riffaud**, chargée d'accueil et d'information – pré-accueil
- **Mme Sandrine Antoine**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – rédacteur
- **Mme Célia Cacoye**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – rédacteur
- **Mme Karine Geneste**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – rédacteur

- **Mme Christine Laborie**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – rédacteur
- **M. Christophe Morichon**, chargé de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – rédacteur
- **Mme Gwénaelle Paris**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – rédacteur
- **Mme Martine Pechon**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – rédacteur
- **Mme Valérie Achard**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – agent d'accueil
- **Mme Juliette Jay**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – agent d'accueil
- **Mme Alphonsine Piettre**, chargée de l'instruction des dossiers relatifs à la délivrance des titres aux étrangers – agent d'accueil
- **Mme Jocelyne Desliot**, chef de la section naturalisation – plate-forme interdépartementale
- **Mme Martine Baylac**, chargée de la pré-instruction des demandes de naturalisation
- **Mme Evelyne Calvet**, chargée de l'instruction des demandes de naturalisation
- **Mme Myriam Dussouchaut**, chargée de l'instruction des demandes de naturalisation
- **Mme Dorianne Noël**, chargée de l'instruction des demandes de naturalisation

Bureau de l'asile et de la citoyenneté

- **Mme Brigitte Dubois**, chef du bureau de l'asile et de la citoyenneté
- **M. Olivier Varachaud**, adjoint au chef du bureau, chef de la section asile et éloignement
- **Mme Ragâa Benamar**, chargée de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'instruction des demandes d'asile
- **Mme Annie Borderie**, chargée de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'instruction des demandes d'asile
- **M. Vincent Koubi**, chargé de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière
- **Mme Justine Lalande**, chargée de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière
- **Mme Valérie Catillon**, chargée de l'instruction des demandes liées à la nationalité

Brigade de lutte contre la fraude documentaire

- **M. Paul Pelletier**, référent départemental de lutte contre la fraude

Cellule d'appui

- **Mme Fabienne Antoni**
- **M. Serge Chausse**
- **Mme Anne-Laure Lahure**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

- **Mme Sylvie Guenot Rebière**, directeur des ressources humaines et des moyens

Bureau des ressources humaines et de l'action sociale

- **Mme Chantal Gamon**, adjointe au directeur, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale
- **Mme Marie Annick Ramnoux**, adjoint au chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale – chef du service départemental d'action sociale
- **Mme Isabelle Barry**, chef de la section mobilité, recrutement, GPRH
- **Mme Andrée Péchieras**, animateur de formation
- **Mme Christine Laine**, animateur de formation (tuilage avec Mme Andrée Péchieras à compter du 01/05/2017)
- **Mme Annie Manus**, gestionnaire de ressources humaines de la section mobilité, recrutement, GPRH
- **Mme Véronique Lamende**, assistant administratif de la cellule mobile d'appui
- **Mme Annick Peronnaud**, assistant administratif de la cellule mobile d'appui
- **Mme Dominique Peyrichou**, assistant administratif de la cellule mobile d'appui
- **Mme Béatrice Larant**, assistante de l'action sociale, assistante de la direction des ressources humaines et des moyens
- **M. Fabrice Delaunay**, responsable de la section budget-rémunérations-carrières
- **M. Alain Dupont**, gestionnaire de ressources humaines de la section budget rémunérations carrières : « Référent carrières »
- **Mme Christine Boisse**, gestionnaire de ressources humaines de la section budget rémunérations carrières : « Référent rémunérations »

Bureau du budget, du patrimoine et de la logistique

- **M. Philippe Jallet**, chef du bureau du budget du patrimoine et de la logistique
- **M. Denis Fiachetti**, adjoint au chef du bureau, responsable du pôle achat-patrimoine-immobilier
- **M. Stéphane Simon**, gestionnaire du budget, gestionnaire logistique des moyens matériels et opérationnels

- **Mme Cécile David**, approvisionneur
- **Mme Anny Soulat**, approvisionneur
- **Mme Isabelle Roy**, approvisionneur (tuilage avec Mme Cécile David à compter du 19 juin 2017)

Accueil

- **M. Denis Bonnet**, responsable du pôle accueil
- **Mme Armelle Artige**, agent d'accueil
- **Mme Arlette Rampnoux**, agent d'accueil

Entretien/maintenance

- **M. Jean-Luc Tricard**, responsable du service intérieur
- **M. Bruno Gravat**, agent d'entretien
- **M. Gilbert Beaugrand**, électricien

Résidences

- **M. Jérôme Dailler**, responsable des résidences
- **Mme Sylviane Labidoire**, agent de résidence
- **Mme Suzanne Pinaud**, agent de résidence
- **Mme Chantal Prisot**, agent de résidence
- **Mme Christine Prout**, agent de résidence
- **Mme Catherine Villemonteix**, agent de résidence

Garage

- **M. Pierre Bourdier**, chef de garage
- **M. Bruno Gauthier**, conducteur
- **M. Laurent Prinsaud**, conducteur

Antenne de Limoges du centre de services partagés régional Chorus Nouvelle Aquitaine

- **Mme Catherine Portal**, chef de l'antenne jusqu'au 01/07/2017
- **Mme Michèle Fourgnaud**, chef de l'antenne par intérim jusqu'au 30/06/2017 et chef de l'antenne à compter du 01/07/2017
- **Mme Myriam Deshuis**, adjoint au chef de l'antenne
- **Mme Nadia Bourdon**, gestionnaire de dépenses et de recettes
- **Mme Josette Dubreuil**, gestionnaire de dépenses et de recettes

- **M. Philippe Lebraud**, gestionnaire de dépenses et de recettes
- **M. Stéphane Monteil**, gestionnaire de dépenses et de recettes
- **Mme Nadine Ringuet**, gestionnaire de dépenses et de recettes
- **Mme Caroline Seguin**, gestionnaire de dépenses et de recettes

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

- **Mme Evelynne Bourdet**, directrice de la coordination et de l'appui territorial
- **Mme Pascale Abaziou**, secrétaire de direction, secrétaire de la déléguée du préfet pour les quartiers prioritaires

Bureau des concours financiers de l'État

- **Mme Françoise Arini**, chef du bureau des concours financiers de l'État
- **Mme Marie Delage**, suivi et gestion des subventions d'équipement versées aux collectivités territoriales et leurs EPCI
- **Mme Delphine Malterre**, gestion contrôle et suivi des dotations de l'État (FCTVA)
- **Mme Christine Defoulounoux**, chargée de la programmation des interventions contractualisées de l'État
- **Mme Christine Orliac**, chargée des fonds structurels européens et du PO FEDER
- **Mme Sophie Cluniat**, gestion contrôle et suivi des dotations de l'État (DGE)
- **Mme Sophie Morelet**, contrôle budgétaire
- **Mr Suntaro Y**, contrôle budgétaire

Bureau du courrier et de la coordination

- **Mme Brigitte Defaye**, chef du bureau du courrier et de la coordination
- **M. Joël Courty**, gestionnaire courrier
- **Mme Christine Mas**, gestionnaire courrier

Mission de coordination interministérielle

- **M. François Charles Gravier**, chargé de mission

SOUS-PRÉFECTURE DE BELLAC

- **M. Michel Ducouret**, secrétaire général
- **M. Philippe Tarlet**, chargé de mission ingénierie territoriale et développement économique
- **Mme Nelly Boutet**, secrétariat et assistante du sous-préfet
- **Mme Marie Christine Montazeaud**, responsable du pôle départemental réglementation armes (cabinet – S/P)
- **Mme Sandrine Raux**, responsable du pôle soutien des collectivités et soutien de proximité en matière de sécurité civile, accessibilité des services
- **Mme Nathalie Thevenet**, chargé des relations avec les collectivités et des concours de l'État
- **Mme Simone Baron**, réglementation et armes
- **Mme Michèle Raynaud**, accueil du public et réglementation armes
- **Mme Marie-Agnès Guillon**, agent de résidence
- **M. Eric Regner**, conducteur

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHECHOUART

- **M. Bertrand Chabrouillet**, secrétaire général
- **Mme Claudette Coiraud**, assistante du Sous-Préfet, chargée de l'accueil du public et réglementation,
- **Mme Angélique Farsy**, chargée de l'accueil du public et réglementation
- **Mme Catherine Peyrouny**, chargé de l'accueil du public et réglementation

Article 2 : les décisions individuelles d'affectation correspondantes seront notifiées à chacun des agents.

Article 3 : les postes mis à la vacance par décision séparée feront l'objet d'une décision complémentaire d'affectation.

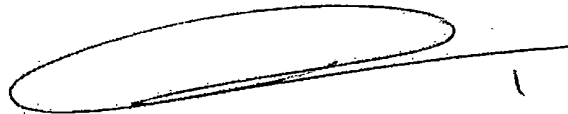
Article 4 : dans l'intérêt du service, toutes les demandes de changement de poste n'ont pas pu être satisfaites dans le cadre de cette première décision d'affectation. Les demandes des agents concernés seront prises en compte dès que possible en fonction des différents mouvements à venir.

Article 5 : Les décisions d'affectation des 17 et 28 février 2017 sont retirées.

Article 6 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le 7 avril 2017

Le préfet,



Raphaël LE MEHAUTE

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-07-07-003

Décision du 7 juillet 2017 complémentaire à la décision du
7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la
préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines
et des moyens
Bureau des Ressources Humaines
et de l'action sociale
Pôle Recrutement Mobilité GPRH

Affaire suivie par Isabelle BARRY
05.55.44.19.55
isabelle.barry@haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

à la décision 7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture
et des sous-préfectures de la Haute-Vienne

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

VU la décision relative à la nomination des agents de la préfecture en date du 7 avril 2017 modifiée ;

Article 1 : la décision du 7 avril 2017 est complétée et modifiée ainsi qu'il suit :

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

Contrôleur de gestion et référent égalité/diversité

➤ **M. Eric DOUCET**

affectation à temps complet le 1^{er} décembre 2017, précédée à compter du 1^{er} septembre 2017 d'une période de tuilage à hauteur de 50 % du temps de travail avec le poste de chef du bureau de l'immigration et de l'intégration.

DIRECTION DE LA LEGALITE

Chef du bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

➤ **M. Paul PELLETIER**

affectation au 1^{er} septembre 2017, accompagnée d'une période de tuilage à définir entre le service d'accueil et le service d'origine et une période de tuilage avec le successeur sur le poste de référent départemental de lutte contre la fraude

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

Chef du bureau de l'immigration et de l'intégration

➤ **M. Olivier CURÉ**

affectation au 1^{er} septembre 2017 accompagnée d'une période de tuilage de 3 mois avec le prédécesseur sur le poste

Référent départemental de lutte contre la fraude

➤ **Mme Isabelle BARRY**

affectation au 1^{er} septembre 2017, accompagnée d'une période de tuilage à définir entre le service d'accueil et le service d'origine

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Adjoint au chef de bureau des ressources humaines et de l'action sociale, chef de la section mobilité, gestion de proximité, formation et conseiller mobilité carrière

➤ **Mme Marie-Annick RAMNOUX**

affectation au 1^{er} septembre 2017

Chef du service départemental d'action sociale, suivi des instances représentatives (CT et CHSCT)

➤ **Mme Sophie LACROIX**

affectation au 1^{er} septembre 2017

CABINET

Adjoint au chef du bureau de la représentation de l'État

➤ **Mme Cécile ROBOT**

affectation au 1^{er} juillet 2017

Article 2 : la décision individuelle d'affectation correspondante sera notifiée à chaque agent.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le 7 juillet 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jérôme DECOURS

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

